

Epreuve : 101 Matière : 047 Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Dans une tribune du monde en 2021, G. Dietsch, S. Durand et coll. ont écrit "L'EPS n'est pas l'antichambre du sport". Il y est mentionné et affirmé par les auteurs que l'EPS n'a pas pour vocation de former les futurs champions de demain. Ainsi, les propos de Bernard Jeu (Analyse du sport, 1987) sont confirmés ici. Or, si cette tribune a été écoutée c'est suite à un tweet lors des jeux olympiques de Tokyo (2021) de la part du ministre de l'éducation nationale J.M. Blanquer pour féliciter les enseignants d'EPS suite aux bons résultats des sports collectifs. Ce "vive l'EPS" semble avoir ravivé les débats historiques de la discipline vis à vis de sa mission et du rôle du professeur d'EPS. Ainsi, la délimitation de la frontière EPS / sport semble être un enjeu qui traverse la période 1967 à 2021. Notre ambition sera de questionner cet enjeu de la discipline à l'aune des propos de B. Jeu (op.cit.).

L'EPS est défini par M. Durand (Dictionnaire de la psychologie, 1994) comme "une discipline scolaire qui répond à des finalités de l'école tout en poursuivant des objectifs spécifiques". Dès lors, un des enjeux de l'EPS se révèle être une quête de double légitimité, à la fois scolaire et culturelle (P.A. LEBECQ et MOUËPIEN). L'école : lieu d'existence et d'expression de l'EPS (2005). Si le Français pioche ses éléments de culture dans la littérature, l'EPS sélectionne et fait des choix sur la culture du sport et des activités physiques et sportives. Or cette culture est vivante, en témoigne l'analyse historique d'A. Loet (Quels sports en 2050? 1.1.16.

Les années 60/70 sont marquées par une hégémonie des sports compétitifs, fédéraux. Les années 80/90 et 2000 marquent une tendance accrue pour de nouvelles pratiques telle que les activités de pleine nature, les sports de rue, les activités de la forme. Ainsi s'opère une diversification et une complexification de l'espace des sports. Enfin, depuis 2000, l'auteur montre une montée progressive du E-sport suite notamment à la numérisation de la société. Par conséquent, la mission assignée aux professeurs d'EP par B. Juv n'a pas échappé au regard de l'enjeu de la discipline dans une recherche de "légitimité" et de "représentativité culturelle" (P. ARMAND - La mise en forme scolaire de l'EP. 1989). Si nous considérons les "acquis culturels" comme les évolutions marquées de la culture sportive, l'introduction doit-elle être totale ou partielle ? Doit-elle être immédiate ou réfléchie et décalée dans le temps ?

Questionner cette mission du professeur d'EP ne peut pas être mise à l'écart d'une réflexion plus précise et recentrée sur les textes officiels de la discipline. En effet, "l'EPS est une discipline régie par des textes officiels, des discours et des pratiques" (Michon in Enseigner l'EPS : entre le dire et le faire. 2008). En tant que discipline, l'EPS se réfère à des programmes et a toujours subi cette exigence (G. Klein. Une affaire de discipline - 2002). Dès lors, questionner le niveau d'introduction des acquis culturels en EPS nécessite de s'interroger sur les objets culturels sélectionnés par l'institution dans ses instructions officielles, programmer voire même textes certificatifs. D'une culture ciblée et restreinte, les textes officiels de l'EPS ont eu tendance à s'ouvrir progressivement répondant à un de ces enjeux essentiels, sa représentativité culturelle. Ainsi, d'un point de vue institutionnel, la mission d'introduire aux acquis culturels semble se confirmer.

Toutefois, "le mythe est celui de la correspondance terme à terme entre un texte et une pratique" (M. VERA. Les textes. 2011. 16.

officiels et l'histoire. 1989). Dès lors, de potentiels décalages peuvent avoir lieu entre les ambitions institutionnelles et la réalité de terrain et des pratiques enseignantes. L'introduction des acquis culturels serait donc avancée et l'enjeu d'ouverture culturelle de la discipline questionnée.

B. Jeu interroge également le rôle de l'enseignant. Ceci nous amène à questionner son statut et indéniablement sa relation avec l'élève. Questionner le rôle du professeur en revient à se poser la question : quel professeur pour quel élève ? Cette relation enseignant-élève est au cœur du métier d'enseignant. Les travaux de J. Marescaux (! "Tradition or innovation" revue EPS. 1982) s'appuyant sur les travaux de Lesne (1977) mettent en avant trois modèles pédagogiques : le modèle "transmissif", le modèle "incitatif" puis le modèle "appropriatif". D'un point de vue historique, l'auteur met en avant un passage lent et progressif d'un modèle transmissif à incitatif puis appropriatif. Notre enjeu sera d'aller au delà de 1982 pour questionner cette tendance jusqu'à 2021. Chaque méthode pédagogique place fondamentalement l'élève dans un statut différent. D'un élève reproducteur d'un modèle, l'élève passe progressivement d'un auteur de ses apprentissages jusqu'à être pleinement auteur dans un modèle qui se veut appropriatif. Ainsi, l'enjeu de produire un champion, tel qu'évoqué de manière critique par B. Jeu est à repenser et questionner du regard de l'évolution de la relation pédagogique enseignant-élève. En effet, d'un professeur ayant pour rôle de produire des champions, le rôle de l'enseignant semble aujourd'hui davantage tournée vers la formation d'un élève compétent, épanoui et responsable. Néanmoins, cette vision du rôle du professeur d'EP semble toujours fragile, en témoignent les éléments évoqués en début du devoir du regard de certains discours institutionnels. Par cette évolution marquée du rôle de l'enseignant d'EP, l'enjeu de légitimité scolaire semble pleinement prendre part aux raisons des transformations.

Tantefois, l'EPS s'apparente à un champ, c'est à dire à un sous ensemble de l'espace social à l'intérieur duquel se joue des processus de compétition par l'appropriation des profits

spécifiques à ce champ¹ (P. Bourdieu. Le sens pratique. 1980). Ainsi, des propositions innovantes, alternatives voire des réticences aux changements vont pouvoir nous amener à nuancer nos propos témoignant d'une évolution plurielle du rôle du professeur d'EP.

Fort de ce raisonnement, nous montrerons que les éléments de la citation de B. Jouin prennent sens de façon plurielle au regard du niveau d'analyse de la discipline EPS.

Ainsi, d'un point de vue des textes officiels (Instructions officielles / programmes et textes certificatifs) nous verrons qu'ils incitent d'ailleurs mais sûrement les enseignants d'EPS à introduire les acquis culturels en passant d'une culture ciblée et restreinte à une culture ouverte et solidaire. Cette transformation progressive visant ainsi à répondre à l'enjeu de représentativité culturelle qui traverse la discipline depuis 1967.

Sur le terrain, nous montrerons que le rôle du professeur d'EPS s'est progressivement transformé au regard des enjeux de légitimité scolaire en passant d'un rôle d'entraîneur puis didacticien puis enfin accompagnateur plus récemment. L'enjeu de former un élève citoyen, compétent et responsable, acteur de ses apprentissages supplante au cours de la période étudiée l'enjeu de produire un champion. Les propos de B. Jouin se confirment ici.

Toutefois, nous venons à différentes reprises de notre argumentation que le champ de l'EPS, loin d'être un espace consensuel et unanime, nous amènera à nuancer certaines de nos idées. Nous nous positionnerons afin d'envisager des éléments de réponse à cette querelle historique EPS / Sport afin d'envisager un rôle de l'enseignant d'EP comme accompagnateur dans la construction de champions du quotidien.

Epreuve : 101

Matière : 0447

Session : 2022

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Pour cela, nous organiserons nos propos en trois parties.

Dans une première partie, nous montrons que de 1967 à 1985, les textes officiels mettent en avant une culture « libérale », restreinte à la compétition et à la performance remettant ainsi en cause l'idée de B. Jeu autour de l'introduction des acquis culturels. Le rôle du professeur s'apparente à un entraîneur, plaçant l'élève comme reproducteur. Méthode pédagogique à caractère transmissif ayant pour but de former des champions. Toutefois, certaines propositions innovantes visent à avancer nos propos.

Dans une deuxième partie, nous montrons que de 1985 (et l'élargissement des APSA dans les I.O) à 2003, la culture au sein des programmes s'est élargie tout en restant limitée. Le début d'ouverture culturelle allant dans le sens des propos de B. Jeu. Toutefois, la réalité des programmations nous amèneront à avancer nos propos en affirmant que l'enjeu d'ouverture culturelle est long et progressif.

Le rôle de l'enseignant d'EP s'apparente à un didacticien plaçant l'élève plus acteur de ses apprentissages. Méthode pédagogique à caractère incitative ayant pour enjeu de former un élève en réussite et réflexif.

Enfin, dans une troisième et dernière partie, nous montrons que de 2003 (l'introduction d'épreuves typiquement scolaires au BAC) à 2021, la culture au sein des T.O se révèle être ouverte et scolaire, dépassant ainsi parfois les acquis culturels mis en avant par B. Jeu. Si les aspects performants et compétitifs perdurent, nous verrons qu'ils s'inscrivent dans une démarche visant à faire de l'élève un « champion de soi-même ». Ainsi, le rôle du professeur d'EP prend davantage la forme d'un accompagnateur afin de rendre l'élève acteur de ses apprentissages. Méthodes pédagogiques

appropriée par réponse à l'enjeu scolaire de former un citoyen.
Nous mettrons en avant l'importance de s'engager dans une
logique de "champion du quotidien" par réponse à un
enjeu fondamental selon nous, celui de santé.

Dans cette première partie, nous montrons que de 1967
à 1985, les textes officiels mettent en avant une culture athlétique
centrée à la performance et à la compétition permettant ainsi
en question les propos de B. Jeu.

En effet, les IO de 1967 mettent en avant le fait que
le sport "doit dans la majorité des cas, tenir la plus grande
place". Il s'agit bien de la dimension compétitive et performative
du sport car il est précisé que l'athlétisme, la gymnastique et
les sports collectifs doivent en 4^{ème} / 3^{ème} / 2^{ème} occuper 85% du temps
chez les garçons et 65% chez les filles. De plus, les textes officiels
de cette période (aussi bien pour le BAE que le BEC) mettent en
avant et en excluant l'athlète, la gym et la natation. Ainsi, les T.O de
cette période privilégient volontairement et quasi exclusivement une
culture performative et compétitive.

Cette contraction et direction institutionnelle peut être expliquée
par un contexte interne à l'EPS favorable à cette sportivisation
de la discipline. En effet, les tenants d'une éducation sportive (comme
il l'exerçait) comme les tenants d'un sport éducatif (tel que Merand, la
FSGT), malgré des divergences, s'accordent autour de l'objet culturel
le sport compétitif. De plus, dans un contexte sociale marqué par
un "âge d'or du sport fédéral" (Chantelat et Tétard, la première
sportivisation, 2007), la discipline EPS répond pleinement à son
enjeu de représentativité culturelle.

Pour conclure cette première sous-idée, nous avons montré

que le contexte interne comme externe à l'EPS légitime culturellement la prédominance d'une culture sportive compétitive du site de textes officiels. L'ambition d'acquiescence aux "acquis culturels" de B. Jéu est ici remise en question.

Le rôle du professeur s'apparente à celui d'entraîneur plaçant ainsi l'élève comme un reproducteur. Cette méthode pédagogique à caractère transmissif place le rôle de l'enseignant comme préparateur de futurs champions.

En effet, J. Marschach (Évolution de la séance d'EPS de 1965 à nos jours, Revue contre pied, 2005) évoque qu'à cette période, "le modèle de la haute technicité" et "l'apprentissage d'un modèle" sont majoritaires. Mado Porter, enseignante à cette période, évoque dans ce même article un souvenir d'une séance d'initiation basket à la fin des années 60 : "transmission d'un modèle par démonstration, imitation puis correction des erreurs pour se rapprocher du modèle". Ces propos évoquent l'utilité prioritaire d'un modèle transmissif à l'élève par l'enseignant et de préparer l'élève, futur champion, à produire les meilleures performances possibles dans les activités sportives.

Ces éléments pédagogiques peuvent s'expliquer par la vision pyramidale et catégorielle véhiculée dans le courant de l'éducation sportive. Les tenants de ce courant (tel que M. Herzog) font un parallèle entre la compétition sportive et la compétition économique. Dans un contexte des "Trente Glorieuses" (J. Fauriol), l'idéal du progrès de l'Homme passe par la compétition. En formant des champions sportifs / économiques, l'enjeu est de faire rayonner la France sur le plan mondial. De plus, l'enseignant dans la majorité des cas a une double casquette (EPS et club), ce qui participe à une convergence plus forte (A. Ranchy, 2005).

Pour conclure cette deuxième sous-idée, nous avons montré que dans un contexte politique et social marqué par un idéal de l'Homme à former, le rôle de l'enseignant comme entraîneur visant à former un futur champion prend toute sa place. Les propos tenus par B. Jéu (1987) semblent prendre tout leur sens au regard de la posture professionnelle de l'enseignant ici identifiée.

Toutefois, cette position ne fait consensus au sein de la discipline, et certains concepteurs voire acteurs militent pour un autre rôle de l'enseignant.

En effet, C. Ripode-Renaud (1979) : ... mettra en avant l'expression corporelle en éducation physique. Ainsi, sont visés les dimensions de liberté, d'imagination, de création rompant de façon flagrante avec le "champion". Selon D. Beris (Le corps enseigné, 1974), le sport compétitif ne permet pas de répondre à toutes les facettes de la corporeité. Dans ce type de propositions, le rôle de l'enseignant est renouvelé rompant avec la normalisation technique caractérisée par le rôle d'entraîneur. Une volonté d'aventure culturelle se fait ressentir.

Toutefois, ces propositions n'auront qu'une faible influence dans les pratiques de cette période comme l'explique C. Ripode-Renaud dans un article intitulé "L'expression corporelle impossible" (1975).

Pour conclure cette partie, nous venons de montrer que le contexte interne et externe à l'EPS était favorable à ce que les pratiques sportives à caractère compétitif soient prioritaires dans les TO, aidé même par le rôle d'entraîneur de l'enseignant afin de former et produire des champions. Malgré quelques tentatives probantes, la célèbre formule par B. Jen en 1987 sur le rôle de l'enseignant se justifie au regard de nos propos et la mission d'aventure culturelle remise en question. En cette fin de période, l'enjeu de légitimité scolaire ainsi que l'enjeu de légitimité culturelle semblent fragiliser la discipline EPS, ce qui amènera à des changements par la période suivante.

Epreuve : 101 Matière : 0567 Session : 2022

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Dans cette deuxième partie, nous montrons que de 1985 (élargissement de la liste des APSA support dans les T.O.) à 2003, la culture au sein des programmes n'est élargie tout en restant limitée.

En effet, dans les T.O. de 1985 (collège) et 1986 (lycée), il est présent 7 groupes d'activités comme par exemple les activités d'expression, les activités de pleine nature. Le minimum exigé est le passage dans 5 groupes différents. Les programmes de 1995/1997/1998 pour le collège vont encore plus loin en imposant le passage au cours de la scolarité dans 8 groupes d'activités. Ainsi, la mission de l'EPS d'introduire des acquis culturels semblent ici se confirmer.

Cette aventure culturelle peut s'expliquer à l'aune de l'enjeu de représentativité culturelle de la discipline EPS. L'EPS se situe à la fin des années 70 d'une crise identitaire, fragilisant sa place à l'école car jugée trop ressemblante aux sports et éloignée des évolutions culturelles en terme d'activité physique et sportive. En effet, C. Pociello (1981) montre une mutation concernant les loisirs sportifs avec l'apparition de nouveaux modes d'agir tel que le loisir, la détente, la santé. On peut faire l'hypothèse que en élargissant son support culturel, l'EPS via ses programmes répond à son enjeu de représentativité culturelle afin d'offrir des alternatives aux seules pratiques compétitives et performantes.

Pour conclure cette première partie, nous avons montré qu'un début d'aventure culturelle a bien lieu au sein des T.O. via un élargissement des APSA support de l'enseignement. Le souhait de B. Jéu visant l'introduction des acquis culturels semble donc en partie se confirmer dans cette période sans toutefois pleinement y répondre. Certains activités évoquées en introduction (sports de 9.1.16.

une activité d'entretien - A. Lorent op.cit) sortent à la pointe des programmes. Cette aventure culturelle participe pleinement à l'enjeu permanent de représentativité culturelle.

Toutefois, il semble nécessaire de nuancer nos propos en mettant en avant l'idée d'une certaine permanence et résistance des activités performantes et compétitives dans les lycées réelles des enseignants.

En effet, G. Bessy évoque l'idée d'un ménage à 3 entre l'athlétisme, la gym et les sports collectifs (1991). Ces activités représentent 80 à 85% du temps passé par les élèves en EPS. T. P. Peggy (L'illusion d'une éducation corporelle commune, 2002) évoque le fait que la notion de sport de base reste vivace et que les APSA et APEX sont des options marginales.

Cette adhésion aux évolutions, malgré un contexte programmatique favorable, peut s'expliquer selon nous par la formation initiale. En effet, dans l'article de T. Perez Raux (2008), François, enseignant qui débute en 1972 évoque le fait que sans formation initiale, il n'envisage pas proposer aux élèves des activités tel que la danse, le cirque, l'escalade.

Pour conclure cette deuxième sous idée, nous avons montré que la représentativité culturelle affichée par une volonté d'aventure à de nouvelles modalités de pratique était plus institutionnelle que réelle. La formation initiale pouvant en être une cause possible. Les propos et l'ambition de B. Jeaunant autour de l'introduction des acquis culturels semblent donc remis en cause.

Le rôle de l'enseignant d'EP s'apparente à un didacticien supplantant alors son rôle d'entraîneur, l'élève devenant plus acteur de ses apprentissages. D'une logique d'instruction, la mission de l'enseignant entre progressivement dans une logique d'éducation avec pour enjeu de former un élève réflexif et en réussite. Ainsi, la discipline EPS répond à son enjeu permanent de légitimité scolaire.

En effet, l'exemple de S. Beau-Anthonny. (Comment donner du sens aux apprentissages ? revue EPS. 1991) est révélateur de ce rôle de l'enseignant. Il met en place une situation problème en basket de $2c1+1$ et après que les élèves ont essayé, jure dans ce format il les questionne : " Pourquoi vous avez perdu le ballon ? ". L'enjeu étant de faire émerger par verbalisation des règles d'action comme celle de " jouer vite (porteurs de balle) " par exemple. L'élève ici n'est plus qu'un simple reproducteur d'un modèle mais se révèle être plus actif dans la démarche d'apprentissage.

Cette transformation progressive de la posture et du rôle de l'enseignant s'inscrit dans un contexte scientifique renouvelé. En effet, G. Vigarello (1978) parle d'une "totale mutation scientifique" dans la mesure où les sciences humaines et en l'occurrence les sciences cognitives deviennent majoritaires. Les réflexions sur l'enfant, l'élève sont dans le sens d'une prise en compte plus importante. De ce fait, les IO de 1985/1986 mettent en avant une approche " réflexive et compréhensive " de la part des élèves. Dans un contexte où depuis 1984 l'EPV a ré-intégré l'éducation nationale, l'EPS doit répondre comme les autres disciplines aux missions de l'école comme l'a appelé le ministre A. Savary à plusieurs reprises au début des années 80. Par cette évolution du rôle de l'enseignant, qui s'avère de former un élève réflexif et en réussite en EPS, la discipline EPS répond selon nous pleinement à son enjeu de légitimité scolaire. En s'éloignant et en prenant ses distances avec le rôle d'entraîneur, l'enseignant d'EPS vise à s'inscrire dans les missions de l'école et ainsi redéfinir les frontières entre le monde du sport et le monde de l'école.

Pour conclure cette deuxième partie, nous avons montré que de 1985 à 2003, les évolutions constatées dans les APSA des programmes ainsi que dans le rôle de l'enseignant vont dans le sens des souhaits avancés par B. Jéz (1987). Le professeur prend ses distances avec le rôle d'entraîneur, l'élève en réussite supplante l'élève champion et la mission d'introduire les acquis culturels s'opérationnalise dans les textes officiels. Ces évolutions se justifient au regard du double enjeu de la discipline que représente une recherche de légitimité scolaire et culturelle. Toutefois, nous avons pu montrer que cette évolution était à nuancer au regard du contenu dans la programmation d'APS sportive à caractère compétitif.

Dans cette troisième et dernière partie, nous montrerons que de 2003 (et l'introduction d'épreuves typiquement scolaires du BAE) à 2021, la culture du sein des TO se révèle être ouverte et scolaire, dépassant ainsi parfois les acquis culturels mis en avant par B. Jéz. Dans un souci de légitimité culturelle, l'EPS se retrouve face à une culture de référence en perpétuelle redefinition, ne manquant pas de créer des divergences au sein de la discipline. En effet, la circulaire par le BAE en 2003 introduit dans la compétence culturelle n°1 des activités telle que le pentathlon, le 3x500m ou encore le 2x150m haies. Ces activités sont des créations purement scolaire à l'initiative d'acteurs comme A. Soler et M. Pradet (F. Bergeon. Evolution de l'EPS de 2000 à nos jours : témoignage d'un acteur. Cahier du CEPREI n°17. 2020). La liste des APSA par le collège en 2008 était de 26 activités. Sur ce même niveau, les programmes de 2015 sont sans liste précise et donc avec à condition que cela corresponde à un des 4 champs d'apprentissage. Les programmes lycées 2019 vont apparaître des activités comme le yodan (CANOS) ou le VTT (CAN2). Ces différents exemples montrent l'ouverture plus grande des TO au regard de la référence culturelle qui est le sport. Certaines activités purement scolaire nous amène à considérer que les acquis culturels mis en avant par B. Jéz sont dépassés.

Epreuve : 2021 Matière : EPS Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Cette tendance à l'ouverture peut s'expliquer au regard de la diversification et de la complexification de l'espace des loisirs sportifs. L'EPS depuis l'apparition de la finalité de la "gestion de sa vie physique" dans les programmes 1996/1997/1998 se donne pour mission de préparer l'élève à ses futurs pratiques. Ainsi il semble difficilement concevable pour une EPS qui prétend à cette utilité sociale de se limiter à des éducatifs culturels. Nous constatons toutefois que ces questions des "nouvelles pratiques" font l'objet de débats et de controverses. L'EPS doit-elle suivre "servilement" l'air du temps ? (D. Delignières. On peut toujours penser autrement, 2021). Au regard de l'évolution des pratiques (A. Loret op cit) il nous semble que la définition de la culture légitime support de l'EPS est un enjeu fondamental pour la discipline pour les années à venir. Il faut surtout laisser à la porte de l'EPS l'e-sport et peut être même dans un futur le métasport (réalité virtuelle) remettant ainsi en cause les propos de B-Jeu. Les enseignants d'EPS n'ont pas pour mission selon nous d'introduire tous les acquis culturels en terme de pratiques physiques et sportive.

Le rôle du professeur d'EP prend davantage la forme d'un accompagnateur afin de rendre l'élève auteur de ses apprentissages. Cette méthode pédagogique appropriative a pour enjeu scolaire de former un citoyen, compétent et responsable. L'enseignant s'inscrit pleinement dans le cadre de l'éducation comme subordonné par B-Jeu et en plus dans un seul cadre d'instruction comme c'était le cas en première partie.

En effet, de nombreux propositions professionnelles

vient à responsabiliser l'élève dans son parcours d'apprentissage. L'élève devenant ainsi auteur de ses apprentissages par l'intermédiaire du choix que lui laisse l'enseignement. Les achivés de la CCS/CPS puis maintenant CAS, ont révélaté de cette mutation avec la possibilité pour l'élève de choisir entre plusieurs thèmes d'entraînement. Dans des achivés performants des propositions sont également faites. Manakla (Donner le choix aux élèves en 112 p. : oui mais comment? 2016) laisse la possibilité aux élèves de choisir entre 3 allures de course. L'enseignant se retrouve accompagnateur des élèves dans la réalisation de leur choix.

Cette nouvelle orientation du rôle de l'enseignant peut s'expliquer au regard du contexte scientifique qui depuis les années 90 et les travaux de Deci & Ryan (1999) ont mis en avant l'importance de l'auto-détermination des élèves pour faciliter leur engagement et par conséquent, leur apprentissage. Plus récemment, cette éducation au choix se révèle être une mission majeure fixée par la nouvelle réforme du lycée 2019 (V. Eloi-Roux. Revue EP. 2019). Dans un enjeu de légitimité scolaire, l'EPI cherche ainsi à cette mission. Dans cette optique, la recherche n'est plus la production de champion comme indique par B. Jen. mais la recherche de "champion de soi-même" (Manakla et coll. 2015) avec un élève qui réalise ses propres choix et où l'enseignant a le rôle d'accompagnateur par l'accompagnement de la construction de compétence et vers la réussite.

Comme évoqué en introduction, les propos de B. Jen en 1987 questionnent le rôle de l'enseignant et également le rapport à la culture sportive. Depuis 2019, il nous semble que ces débats sont de nouveau fortement

présent en EPS au regard de certains discours institutionnels
permettant le flux : dans le rapport sport/ÉPS. Nous
nous positionnons afin d'envisager ces deux entités singulières
non plus comme séparées et concurrentes, mais plutôt comme
complémentaires et agissant par un même enjeu crucial et
fondamental. Cet enjeu est la sédentarité, caractérisé
par les deux députés JUANICO et TAMARESCA comme une
" bombe à retardement sanitaire " (Rapport ministériel - 2021).
Pour reprendre les propos de B. Jen dans cette période contemporaine,
nous dirions que le professeur d'ÉP a pour rôle de former des
champions du quotidien dans le but de construire les
praticants de demain. L'enjeu actuel et prioritaire nous
semble ici.

Pour conclure ce devoir, nous souhaitons rappeler
l'enjeu prioritaire qui a été le nôtre tout au long du devoir
à savoir la recherche perpétuelle et permanente d'une double
légitimité pour la discipline EPS: légitimité scolaire tout autant que
légitimité culturelle.

Face à cet enjeu, nous avons vu que les T.O de la
discipline ont répondu durement mais sûrement à une aventure
culturelle, validant ainsi les ambitions de B. Jen en terme
d'acquis culturels. Toutefois, nous avons vu parfois un décalage
entre volonté institutionnelle et réalité professionnelle témoignant
ainsi du champ complexe que représente l'ÉPS.

Le rôle de l'enseignant a lui été questionné tout au long
du devoir à l'aune de l'enjeu de légitimité scolaire. Le passage
du rôle d'entraîneur, à didacticien puis accompagnateur a permis
d'inscrire l'enseignant d'ÉPS en phase avec les missions de l'école quant à
la question du type d'élève à former. Le passage d'un élève
champion sportif à champion de soi-même voire
champion du quotidien semble selon nous des éléments essentiels
pour que la discipline EPS continue d'affirmer sa
légitimité scolaire.

16.1.16.